

**COMPTE-RENDU de la SEANCE  
du CONSEIL MUNICIPAL du  
27 JUN 2022**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 juin 2022 s'est réuni le 27 juin 2022 à 18h00 en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean PROENÇA, Maire.

Membres Présents :

M. PROENÇA Jean	M. CESARIO William
M. GUIGUE Gérard	Mme CLEMENÇON Annie
M. MATHIEU Jean-Pierre	M. COLCOMBET Jean
Mme SALOMON Marie-Rose	M. GONTEL Paul
M. PLASSON Jean-Jacques	M. JURY Xavier (arrivée à 19h20)
Mme BERNAL VICENTE Céline	Mme KOWALSKI Christine
Mme BRENIER Emmanuelle	Mme SERVE Virginie

Ont donné procuration : Mme RIVOIRE Christelle a donné procuration à Mme SALOMON  
Mme MEUNIER Stéphanie à M. GONTEL Paul  
M. FOURNIER Jean-Michel à M. MATHIEU Jean-Pierre  
M. CASILLAS Hernani à Mme BERNAL Céline  
M. JURY Xavier à M. GUIGUE Gérard jusqu'à son arrivée.

Absent : Mme MALLARTE Marie-Cécile

Secrétaire de séance : Mme SALOMON Marie-Rose

**2022- 025 Subvention à des associations**

Monsieur le Maire propose de donner une subvention aux deux associations suivantes :

- L'ACL pour un montant de 300 €
- L'association du Centre de Généalogie de Vienne et de la Vallée du Rhône pour 200 €

Des membres de cette association sont venu en mairie pour scanner tous les registres depuis la révolution française jusqu'à l'année 2000. Cela évite d'aller chercher les registres, de les abimer en les photocopiant.

La présente délibération est adoptée à 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués, Monsieur le maire a pris les décisions suivantes :

**Le Conseil Municipal PREND ACTE DES DECISIONS :**

**Article 1 :** d'attribuer le marché de travaux de démolition, désamiantage, déplombage du bâtiment de la Mairie et de la Bibliothèque à l'Entreprise EQUILIBRE ENVIRONNEMENT sise 15 Impasse des Charmilles, Route de Vienne, 38150 ROUSSILLON à pour un montant hors taxe de 33 481.80 € HT soit 40 178.16 € TTC.

**Article 2 :** d'attribuer le marché d'appel d'offre pour le prestataire des repas à la cantine scolaire à l'entreprise API RESTAURATION. Ce contrat est conclu pour un montant maximum annuel HT de 70 000 €. Le prix du repas est de 3,17 €. Marché conclu pour une durée de un an et renouvelable 2 fois. La durée maximale du contrat est de 3 ans.

Le Conseil Municipal après explication du Maire ne voit pas d'objection à ces deux articles.

**INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES :**

Commerces :

- ✓ Lieu de vie et de partage intergénérationnel : pain, café, viennoiseries, plat du jour, salon de thé et cave à vin.

Les horaires d'ouverture seraient de 7h30 à 18 h – jour de fermeture le mercredi ;

Week-end : samedi et dimanche 7h30-13h – Brunch le week-end.

Les deux futures exploitantes ont été présentées au Conseil Municipal.

- ✓ Publicité pour le troisième local pour une profession libérale.

Projet réfection bâtiment mairie-bibliothèque :

- ✓ optimiser les bâtiments actuels ;

L'Architecte a exposé le projet à l'ensemble des élus.

Ecole :

- ✓ La commune va investir dans un four pour la cantine : les délais de livraison sont d'environ 4 semaines ;

Fin de séance à 19h45.

M. PROENÇA Jean	M. CESARIO William
M. GUIGUE Gérard	Mme CLEMENÇON Annie
Mme SALOMON Marie-Rose	M. COLCOMBET Jean
M. MATHIEU Jean-Pierre	M. GONTEL Paul
Mme RIVOIRE Christelle	M. JURY Xavier
M. PLASSON Jean-Jacques	Mme KOWALSKI Christine
Mme Céline BERNAL VICENTE	<del>Mme MALLARTE Marie Cécile</del>
Mme BRENIER Emmanuelle	<del>Mme MEUNIER Stéphanie</del>
<del>M. FOURNIER Jean Michel</del>	Mme SERVE Virginie
<del>M. Hernani CASILLAS</del>	